



Vidéoprotection, contrôle d'accès et IoT

2 octobre 2018

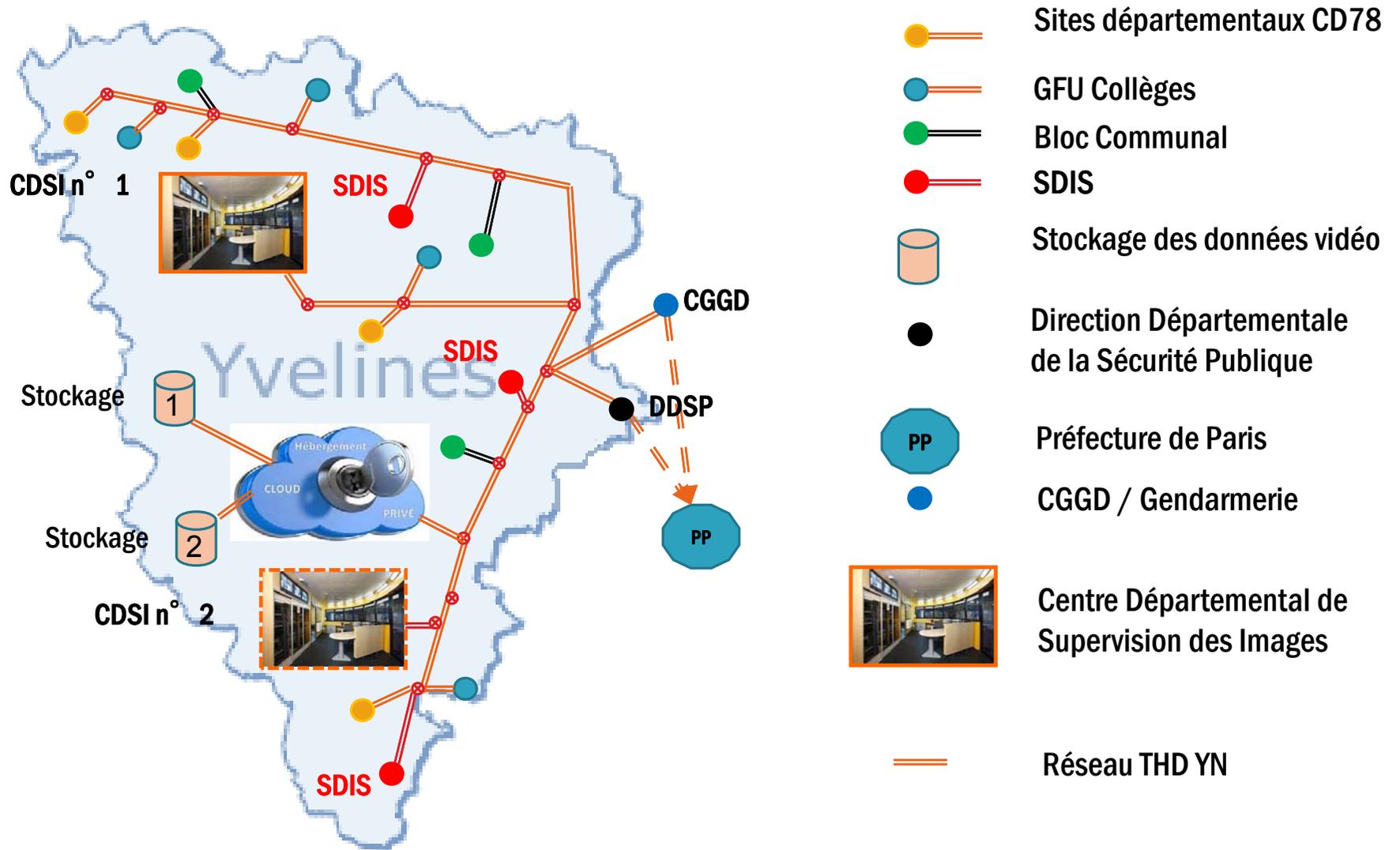
Laurent Rochette



Origine du projet : audit

- ❑ **2016**: pré-étude, AN2V
- ❑ **Spectre**: CD (116 collèges, 80 bâtiments administratifs et techniques, SDIS, voie publique (bloc communal, CD), Etat (DDSP, PP de Paris)
- ❑ **Conclusions** :
 - **Collèges et bâtiments administratifs** : *Inadéquation entre l'équipement actuel et les enjeux* (systèmes anciens obsolètes, non connectés, pas de surveillance des images, pas de cohérence territoriale)
 - **Bloc communal** : demande pour les petites communes d'un système mutualisé, soit pour un primo équipement, soit pour passer d'un système passif à un système actif – attente de mutualisation et de meilleure couverture horaire des CSU pour les communes de taille moyenne
- ❑ **Décision d'engager un projet centralisé et mutualisé**

Projet stratégique



Quels sont les objectifs du projet ?

- Les objectifs du projet
 - Assurer la **protection** des biens et des personnes dans les collèges et bâtiments du CD
 - Assurer **l'analyse en temps réel** et le déclenchement éventuel des procédures adaptées grâce aux **technologies nouvelles** (vidéo intelligente : analytics)
 - Assurer le **stockage des images** reçues des caméras, répondre aux réquisitions judiciaires
 - Assurer un **lien naturel** vers les **forces de sécurité publique**, fournir les images nécessaires à la prise de décision/intervention (GN, Police, SDIS)
 - **Mutualiser** le dispositif pour le proposer à d'autres partenaires publics (SDIS, villes, EPCI)
 - Mettre en place un continuum de protection entre **espaces privés et espace urbain**,



Projet stratégique (1)

Synoptique général du projet

80 Bâtiments
départementaux



Villes



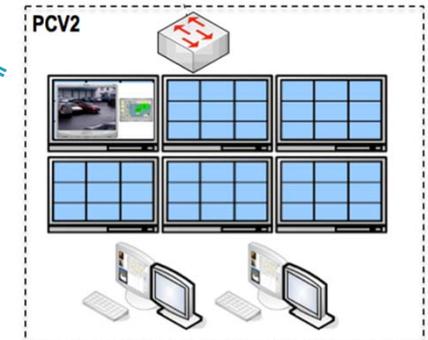
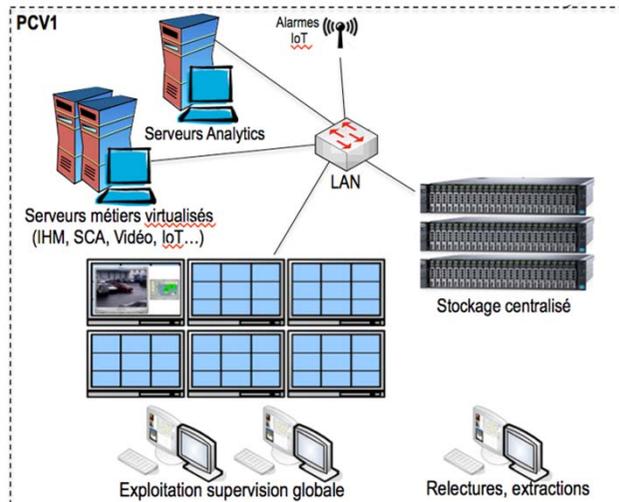
50 SDIS



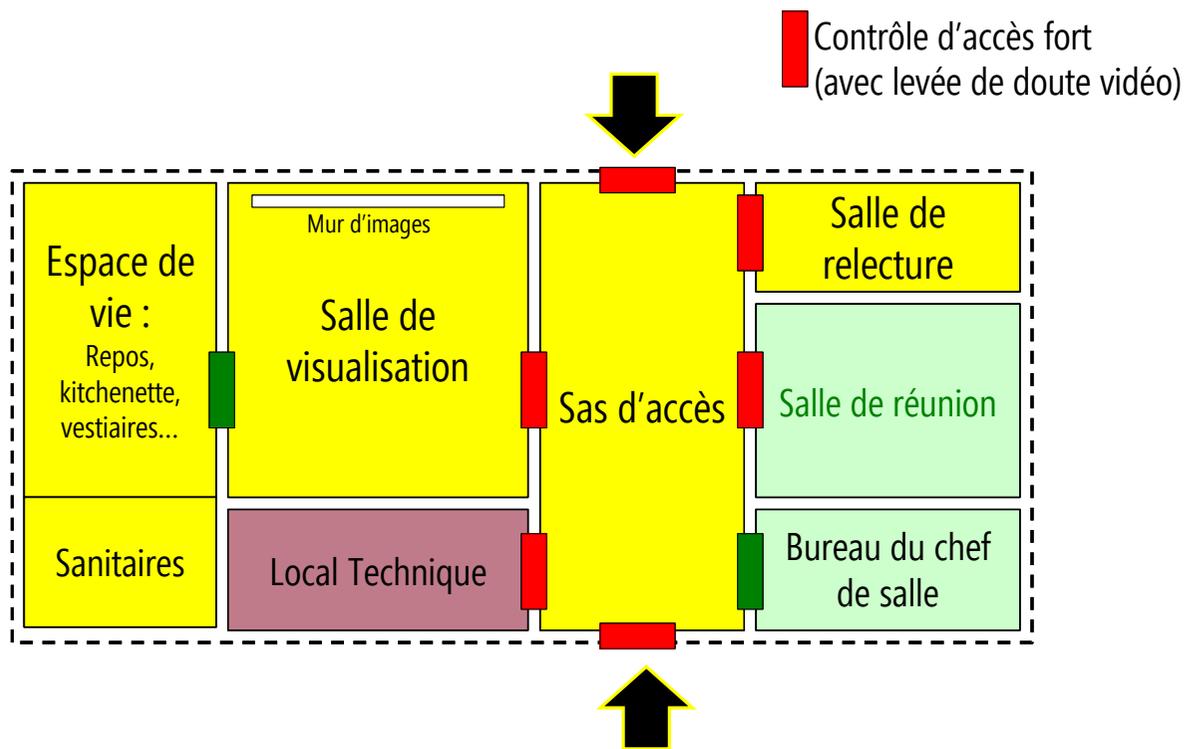
116 Collèges



Réseau
YEN



Qu'est-ce qu'un CDSI ?

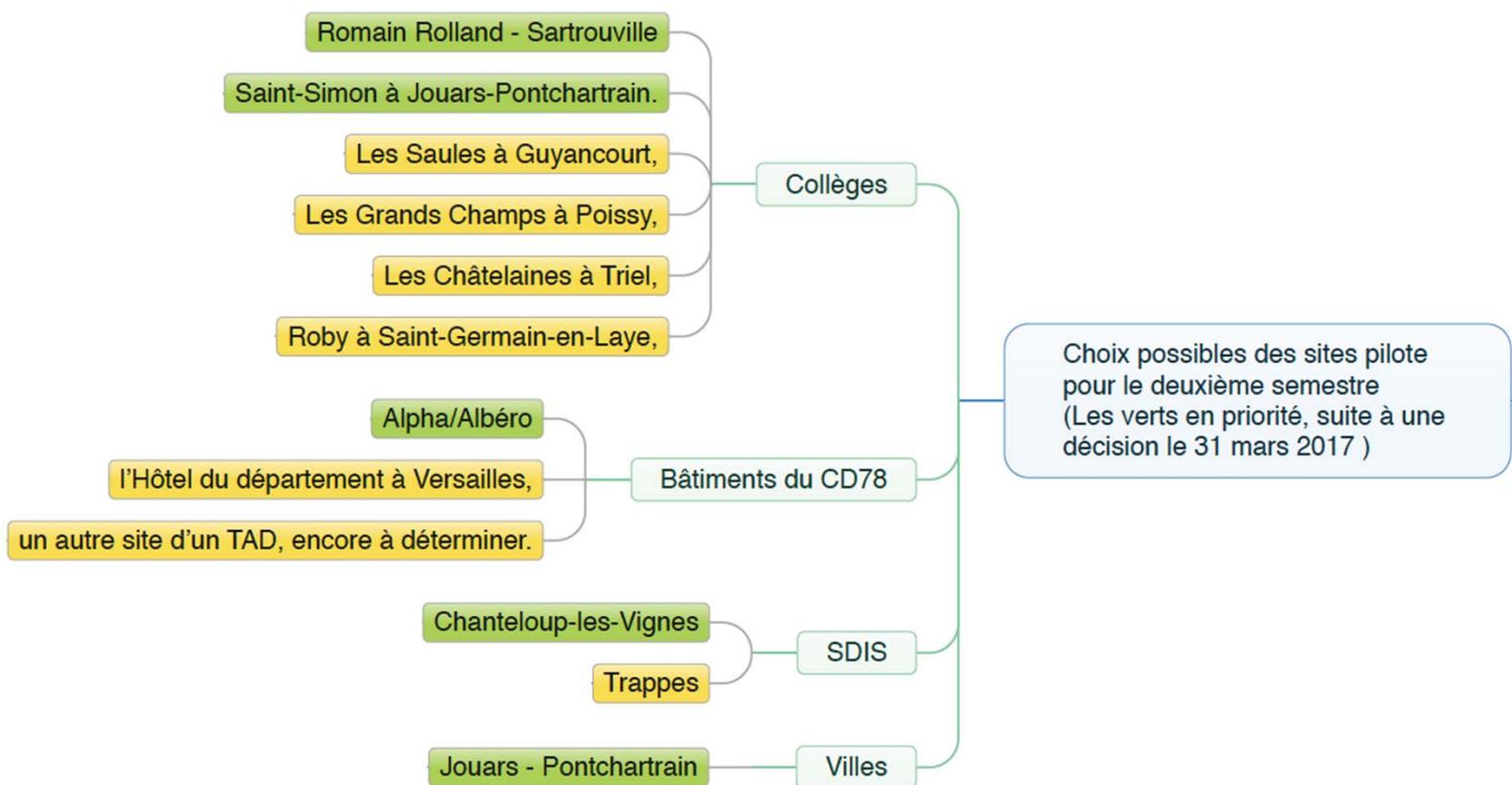


- ❑ SAS : 10m²
- ❑ Salle de visualisation : à partir de 60m²
- ❑ salle de réunion : 25m²
- ❑ Salle de relecture : 10m²
- ❑ Bureau chef de salle : 15m²
- ❑ Espace de vie : 20m²

- ❑ Soit... **150m²** au minimum

Un Intégrateur

Le premier CDSI et un groupe de sites pilotes



Le plan de déploiement

□ 2017 – 2018 :

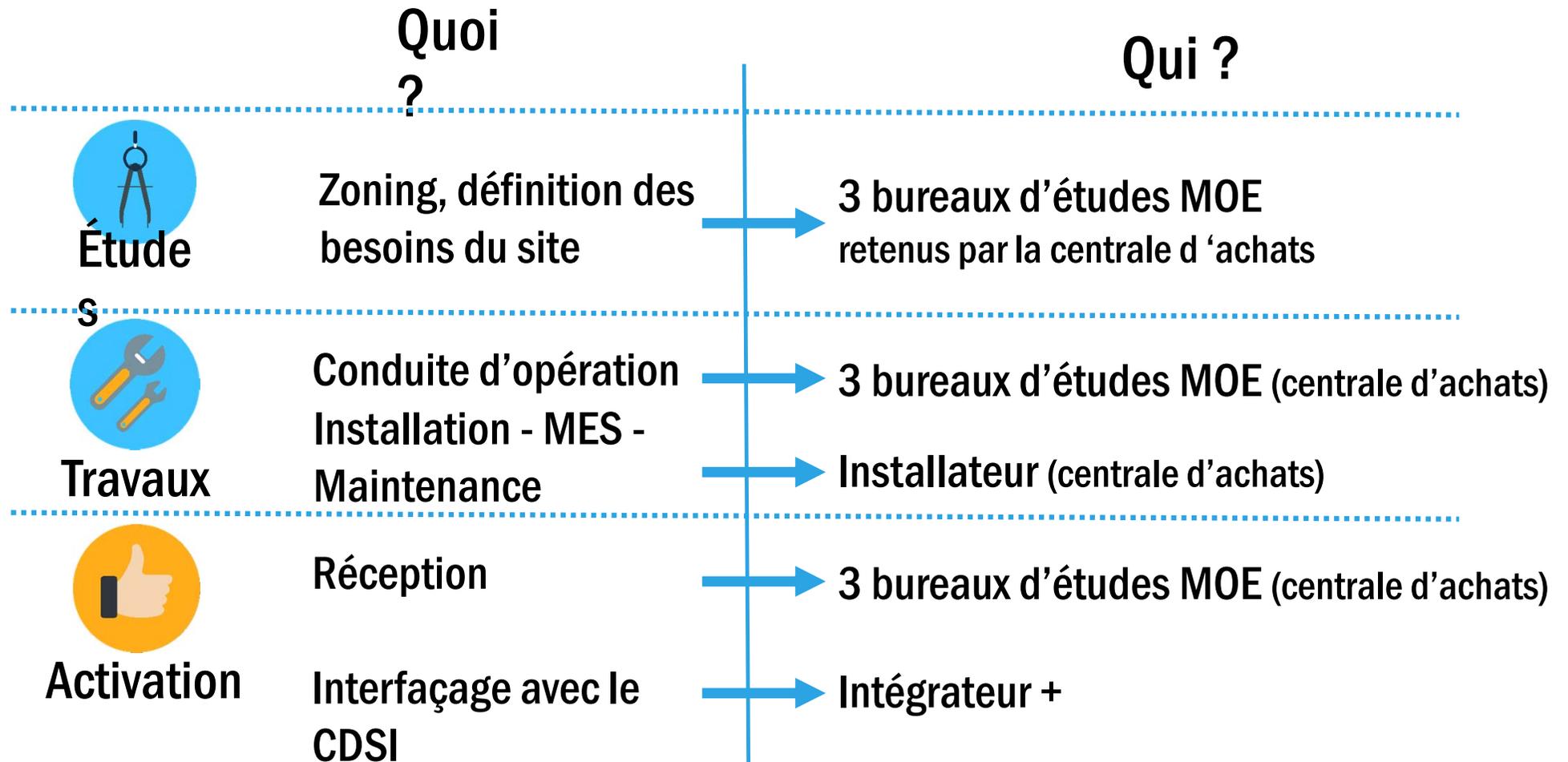
- Mise en place d'un pilote : CDSI, et environ 10 sites représentatifs de chaque catégorie
- Mise en place d'un dispositif industrialisé pour le déploiement généralisé
- Initialisation des relations avec les forces de sécurité intérieure (procédures)
- Mise en place de procédures avec la préfecture pour le cadrage et l'instruction des dossiers

□ 2019-2020

- Déploiement de 250 sites, en priorité les collèges et les casernes du SDIS

Méthodologie de déploiement

Une centrale d'achats pour les différentes étapes



(* Yvelines Numériques - Centrale d'achat (YN-CA)

Des textes qui doivent évoluer pour une mutualisation maximale sur l'espace public

□ Mutualiser, une évidence

- Mettre en place un CSU 7/7 24/24 représente des coûts importants
- Les contraintes budgétaires des collectivités amènent à trouver des solutions de mutualisation

□ Des textes datant des années 80/90

- Les textes permettent une mutualisation des moyens de video protection bâtementaire (espace privé)
- Ils limitent la possibilité de mutualiser des moyens pour vidéoprotéger l'espace public (pouvoir de police du maire)
- Une évolution nécessaire, par exemple dans le cadre des textes de mise en œuvre du rapport Fauvergue/Thourot)